



LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne EST TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

LE PARC A SIGNE UNE CONVENTION D'APPUI FINANCIER AVEC LE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN MONTANT DE 500 000
EUROS

➤ COMMUNIQUE DE PRESSE |

Aboutissement d'un travail engagé à l'automne 2014, le Parc naturel a obtenu une enveloppe de 500 000 euros pour financer huit projets de rénovation énergétique de bâtiments publics sur son territoire (Puy-de-Dôme et Cantal). Le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer a en effet retenu la candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à l'appel à projets TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte). La signature de la convention a eu lieu le 11 octobre 2016 au ministère en présence de Ségolène ROYAL, de Jean-Marc BOYER, président du Syndicat mixte, et des collectivités signataires.

Une enveloppe de 500 000 euros pour financer huit projets locaux :

La signature de la convention TEPCV permettra de financer huit projets sur le territoire du Parc naturel régional :

Dans le Cantal :

- [Valuéjols](#) (rénovation énergétique et optimisation de l'éclairage public).
- [Le Claux](#) (modernisation d'un hameau de gîtes touristiques communaux).

Dans le Puy-de-Dôme :

- [Communauté de communes du massif du Sancy](#) (optimisation énergétique de la médiathèque de La Bourboule).
- [Sayat](#) (réduction de la consommation énergétique de la commune).
- [Rocheft-Montagne](#) (optimisation de l'éclairage public et rénovation d'un bâtiment avec raccordement au réseau de chaleur-bois).
- [Compains](#) (rénovation énergétique de la mairie).
- [Anzat-le-Luguet](#) (économies d'énergie et optimisation de l'éclairage public).
- [Saint-Genès-Champanelle](#) (rénovation énergétique de la mairie et de l'école).

Le **27 janvier 2017**, le président du Parc, Jean-Marc BOYER, la DDT du Puy-de-Dôme, ainsi que cinq des collectivités signataires de la convention (Saint-Genès-Champanelle, Rocheft-Montagne, Sayat, Anzat-le-Luguet et Le Claux), ont tenu une conférence de presse pour : présenter les projets en cours et informer de l'état d'avancement des travaux (programmés en 2017).

Jean-Marc BOYER a évoqué la **deuxième phase de l'appel à projets TEPCV**. Le Syndicat mixte a déposé un dossier de candidature en décembre 2016. Ce dossier comprend une trentaine de projets et priorise les actions en faveur de la biodiversité et des mobilités durables. L'enveloppe attribuée par l'Etat pour cette deuxième phase pourrait être de 500 000 euros.

Contact technique [Jérémy PAPIN](#), service urbanisme, paysage et énergie

tél. : 04 73 65 64 36 | jpapin@parcdesvolcans.fr

Contact presse [Anne DASRIAUX](#), chargée de communication | tél. : 04 73 65 64 38 |

adasriaux@parcdesvolcans.fr

[Françoise LACOMBE](#) | tél. 04 73 65 64 15 | flacombe@parcdesvolcans.fr



Délégation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au Ministère de l'environnement le 11 octobre 2016 (de gauche à droite) : Emmanuel CORREIA (maire Anzat-le-Luguet), Lionel GAY (président CC massif du Sancy), Henri VALETTE (maire Compains), Danielle AUROI (députée Puy-de-Dôme), Jean-Marc BOYER (président PNRVA), Nicolas WEINMEISTER (maire Sayat), Christophe VIDAL (maire Valuëjols), Roger GARDES (maire Saint-Genès-Champanelle), Guy LOUBEYRE (maire Le Claux). © PNRVA



Signataires de la convention TEPCV du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne réunis le 27 janvier lors d'une conférence de presse à Montlosier (de gauche à droite) : Nadine IMBAUD (conseillère Saint-Genès-Champanelle), Dominique JARLIER (maire Rochefort-Montagne), Charles CANN (DDT Puy-de-Dôme), Jean-Marc BOYER (président PNRVA), Nicolas WEINMEISTER (maire Sayat), Emmanuel CORREIA (maire Anzat-le-Luguet), Guy LOUBEYRE (maire Le Claux). © PNRVA